

## Déclaration liminaire CFDT au CIAS du 16 avril 2015

Madame la Ministre,

Nous sommes réunis aujourdqui pour la première séance du CIAS 2015/2019, suite aux élections professionnelles de décembre dernier.

Un CIAS rénové avec des mandatés pour quatre ans et un président élu par les organisations syndicales.

La CFDT est attachée au fonctionnement démocratique de nos instances. Mais celui-ci nécessite des moyens en temps et en matériel pour les élus qui exercent des responsabilités, comme président du CIAS, de SRIAS ou animateurs des commissions permanentes.

Le budget de la ction sociale est cette année en apparence stabilisé, conformément aux engagements de Madame la Ministre. Cela aurait dû être source de satisfaction puisque ce budget arrête de baisser! Cependant, des informations nous laissent entrevoir que les sommes réellement disponibles seront en baisse.

Avec les autres organisations syndicales, nous demandons au contraire le rétablissement don budget à un niveau suffisant pour répondre aux besoins légitimes des agents de loÉtat.

Pour la CFDT, la priorité à court terme doit être donnée aux questions de logement et de garde dœnfant, particulièrement sensibles. Des moyens supplémentaires doivent permettre de rétablir la réservation de logements sociaux et dœnugmenter le nombre de réservations de places en crèches.

Le gel du point dipidice, persistant depuis 2010, conduit à une perte de pouvoir dipidice des personnels et rend diputant plus nécessaire la revalorisation des prestations dipidice sociale.

Lapction sociale se fait en direction des agents de la tat, encore faut-il qua soient bien informés et nos structures doivent poursuivre leur effort vers une véritable politique de communication.

La ction sociale se fait aussi en direction des retraités, et il faudra dès le début de ce nouveau mandat aboutir dans la volution de la MD en mettant fin à la discrimination que subissent les retraités de la fonction publique de la text.

Le dernier chantier prioritaire est la clarification indispensable du statut social et fiscal des prestations. Pour la CFDT, cette question doit être traitée au Conseil Commun de la Fonction Publique, comme nous en avons fait la demande, Madame la Ministre, lors de lignstallation de celui-ci mardi dernier.

Cette réflexion doit sappuyer sur un bilan de la la Fonction Publique et sur une étude dampact.